



AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROPOSITION N° APN/PNW/PNP/2025/09/002	
Date	16/09/2025
Reference de la demande de cotation	APN/PNW/PNP/2025/09/002
Objet de la demande de cotation	RECRUTEMENT D'UN AVOCAT CONSEIL
Pays	Benin
Nature de la commande	Prestation de services
Autorité contractante	African Parks-Bénin
Bailleur	UNFUND
Durée du contrat	02 ans renouvelables

I. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

African Parks est une organisation de conservation à but non lucratif qui assure la gestion à long terme des aires protégées, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. African Parks gère 23 aires protégées dans 13 pays, couvrant plus de 20 millions d'hectares en Angola, au Bénin, en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en République du Congo, au Soudan du Sud, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe.

L'organisation a été fondée en 2000 en réponse au déclin dramatique des aires protégées dû à une mauvaise gestion et à un manque de financement. African Parks adopte une approche commerciale claire pour préserver la faune et les espaces sauvages restants en Afrique, sécuriser de vastes paysages et mener les activités nécessaires à la protection des parcs et de leur faune. African Parks met l'accent sur le développement économique et la réduction de la pauvreté des communautés environnantes afin de garantir la durabilité écologique, sociale et financière de chaque parc à long terme. L'objectif est de gérer 30 parcs d'ici 2030.

En juin 2020, le Gouvernement du Bénin s'est engagé significativement et à long terme pour la gestion du Parc National du W-Bénin en partenariat avec African Parks à la suite du Parc National de la Pendjari mis sous gestion déléguée depuis 2017. Combinés, ces deux parcs constituent plus de la moitié de l'aire du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP), paysage transfrontalier représentant le plus vaste écosystème transfrontalier intact en Afrique de l'Ouest.

Cette mission de conservation d'African Parks au Bénin s'inscrit dans un environnement juridique multidimensionnel complexe. L'organisation évolue avec un statut juridique d'ONG internationale dotée de prérogatives de service public délégué, nécessitant une interface institutionnelle permanente avec les partenaires à tous les niveaux. La transhumance génère des enjeux juridiques sensibles où se confrontent droits coutumiers et législation moderne, créant une exposition potentielle aux conflits dans un environnement de contentieux marqué par l'application de la loi à travers la lutte contre le braconnage, le respect des droits humains, la transhumance, le pâturage illégal, l'occupation anthropique illégale, les litiges commerciaux, la menace sécuritaire etc.

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

Aussi les responsabilités étendues de l'organisation, incluant la gestion de personnel en armes rattaché à la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse, amplifient ces défis juridiques dans un contexte sécuritaire complexe. En outre, les secteurs juridiques et judiciaires au Bénin évoluent dans un contexte de progrès et de réformes majeures exigeant l'anticipation et la proactivité dans la gestion des risques de conflits. En effet, les réformes du Code pénal ont renforcé la répression des crimes et la numérisation/dématérialisation à travers un vaste programme de modernisation technologique en cours a révolutionné le paysage judiciaire. Parallèlement, les conditions d'exercice des ONG internationales ont complexifié l'environnement réglementaire dans lequel évolue APN Bénin, nécessitant une veille juridique constante et une adaptation permanente pour anticiper ou faire face aux risques.

A date, la gestion des parcs a généré un portefeuille de dossiers engageant la responsabilité institutionnelle de l'organisation et nécessitant un examen méthodique urgent. Au-delà de ces dossiers, l'organisation fait face à des défis opérationnels considérables nécessitant un accompagnement juridique de haut niveau y compris la gestion des relations avec les partenaires contractuels requérant une expertise approfondie en droit des contrats. Par ailleurs, l'interface complexe avec les autorités judiciaires et administratives exige une diplomatie juridique constante, tandis que l'anticipation sur les réformes législatives sectorielles nécessite une veille juridique proactive et structurée.

Dans ce contexte, APN Bénin s'engage à redynamiser le service d'avocat conseil en appui à ses opérations avec des standards de performance significative, d'anticipation, de réactivité et de proactivité juridiques, nécessitant une approche contextualisée axée sur les résultats à travers des mécanismes de suivi robustes. Ce service d'avocat conseil devra couvrir optimalement les besoins d'assistance juridique et judiciaire de haut niveau, capable d'innovation stratégique et d'adaptation rapide aux mutations de l'environnement complexe de ses opérations.

Ce qui fait l'objet de cette demande de cotation afin d'obtenir des propositions d'offres des avocats ayant des expériences avérées en la matière.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées aux termes de référence de la mission. A cet effet, elle invite des personnes compétentes à présenter une offre conformément à la demande exprimée.

II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. CONDITION DE PARTICIPATION

Sont éligibles pour cette consultation, des personnes expérimentées en la matière, en règle vis-à-vis de l'administration et répondant aux exigences professionnelles énumérées dans les termes de référence de la mission.

2. DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

La date et l'heure de clôture du dépôt des candidatures sont fixées impérativement pour le **lundi 20 octobre 2025 à 16h 00 minute** (heure locale : GMT+1) simultanément aux s adresses électroniques da.penjari@africanparks.org et da.w@africanparks.org avec en copie erich@africanparks.org

3. COMPOSTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend une offre technique et une offre financière.

3.1. Composition de l'offre technique

L'offre technique rédigée en français comprend trois parties : les documents administratifs du Candidat, la conception technique de la mission et la présentation de la qualification de l'expertise mobilisée pour exécuter la mission

Les documents administratifs du Candidat :

- 1- La lettre de soumission de proposition technique datée et signée par le répondant du Candidat ;
- 2- Une copie de l'IFU du Candidat ;
- 3- Une pièce d'identité valide du candidat ;
- 4- Attestation d'inscription au Barreau ;
- 5- Casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 6- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;

Les éléments constitutifs de la conception technique de la mission

- 1- La compréhension des termes de référence de la mission ;
- 2- Les commentaires sur les termes de référence de la mission ;
- 3- La présentation de l'approche méthodologique à utiliser pour exécuter la mission : Méthodes et outils/matériels et organisation du travail, etc. ;
- 4- Le chronogramme d'exécution de la mission ;

La présentation de la qualification de l'expertise mobilisée pour la conduite de mission devra comporter les éléments suivants :

- 1- Le curriculum vitae daté et signé du candidat ;
- 2- Les copies légalisées des diplômes requis du candidat ;
- 3- Les copies légalisées de trois (03) preuves des missions similaires exécutées par le candidat ;
NB- Les diplômes obtenus à l'étranger ou dans un autre pays outre que le BENIN devront être authentifiés par les services compétents de la DGES

ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre technique disqualifie le candidat pour la suite de l'évaluation des offres.

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

3.2. Composition de la proposition financière

L'offre financière est rédigée en français avec les montants TTC, en précisant le montant HT et les montants des différentes taxes. Elle comprend :

- 1) Une lettre de soumission de l'offre financière datée, signée. Elle devra préciser, l'objet de la prestation, le coût total de la prestation en monnaie locale (franc CFA), en lettres et en chiffres ;
- 2) Le bordereau des coûts unitaires en lettres et en chiffres ;
- 3) Le devis quantitatif et estimatif (DQE) du coût de la prestation (obligatoire) en monnaie locale (franc CFA). **En cas de différence entre les montants en lettres et en chiffres du coût total de la prestation, le montant en lettres correspondant sera considéré pour l'évaluation de l'offre financière.**

Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune avec une durée de validité d'au moins 90 jours

ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre financière disqualifie le soumissionnaire pour la suite de l'évaluation des offres.

African Parks – Bénin se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire pressenti adjudicataire après l'évaluation de sa soumission.

4. PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être présenté de la manière suivante :

- Un fichier PDF nommé l'offre technique « recrutement d'un avocat conseil »
- Un fichier PDF nommé l'offre financière « recrutement d'un avocat conseil »

5. CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait à la présente demande de cotation, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail, en mentionnant clairement la référence de la demande de cotation dans l'objet, à l'adresse électronique suivantes : isaacs.@africanparks.org au plus tard le **13 octobre 2025 à 17 heures précises**.

6. REGIME FISCAL

Toutes les prestations et acquisitions sur financement de African Parks sont exonérées de tous droits de douane, impôts et taxes et autres charges fiscales (y compris la TVA) conformément à l'article 15 de l'accord de siège entre le gouvernement Béninois et l'ONG African Parks.

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

7. ANALYSE ET EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'évaluation des offres reçues sera effectuée par un Comité d'Evaluation Interne.

7.1. Analyse et évaluation des offres techniques

L'analyse et l'évaluation des offres techniques débiteront par l'analyse de l'existence et de la validité/conformité des documents administratifs à soumettre mentionnés au point 3.1 de la présente demande de cotation.

ATTENTION : Seules les offres techniques dont les documents administratifs déclarés obligatoires existent et sont valides/conformes franchiront l'étape d'analyse et d'évaluation de la conception technique et de la présentation de la qualification de l'expertise proposée ; ceci conformément à la grille d'évaluation ci-dessous.

Tableau 1: Grille d'évaluation de l'offre technique

FOURNISSEURS				
CRITERES		POINT	POINT	POINT
OFFRE TECHNIQUE	75%	0	0	0
A. Critère 1 : Offre technique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	50	0	0	0
• La compréhension des termes de référence de la mission	12.5		0	0
• Structuration et logique des modules proposés	12.5		0	0
• Approche pédagogique adaptée	12.5		0	0
• Chronogramme clair et réaliste	12.5		0	0
B. Critère 2 : Qualité du candidat	50	0	0	0
• Le curriculum vitae datés et signés du candidat	05			
• CAPA	15			
• Les copies légalisées des diplômes requis du candidat	05			
• Les copies légalisées de trois (03) preuves des missions similaires exécutées par le candidat	15			

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

• Plus de 5 années d'exercice au barreau	05			
• Expérience dans les domaines de la conservation, de l'environnement ou au sein d'ONG internationales	05			
TOTAL	100	0	0	0

L'absence des parties de la conception technique et de la présentation de la qualification de l'expertise proposée déclarées obligatoires est éliminatoire.

7.2. Analyse et évaluation des offres financières

Pour procéder à l'évaluation des offres financières, seuls les candidats ayant obtenu une note minimale de 70/100 à l'étape de l'évaluation technique seront autorisés à passer à l'évaluation financière.

Les offres financières doivent être présentées sous forme de tableau des prix détaillant le taux horaire.

8. ATTRIBUTION DU MARCHE

Après évaluation comparative des offres, African Parks décidera de l'attribution du marché et notifiera la/le soumissionnaire par courrier avec avis de réception ou par remise contre émargements, que son offre a été acceptée.

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. African Parks retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

African Parks se réserve le droit d'inspecter l'existence physique et l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

À tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, African Parks se réserve le droit de modifier le dossier de demande de cotation, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier de demande de cotation et sera communiqué par écrit ou par courriel à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier de demande de cotation.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, African Parks a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

African Parks se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure de demande de cotation et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision. Après dépouillement et évaluation par African Parks, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

9. DUREE DU CONTRAT

La passation de marché se fera par Contrat de prestation de service pour une durée de vingt-quatre (24) mois pour compter de la date de prise de service

10. CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre de la présente demande de cotation, le candidat devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le candidat à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

11. AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de APN entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'ONG.

Fait à Tanguiéta, le 02/10/2025





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

Pour le Parc National de la Pendjari

Pour le Parc National du W Bénin

Habteyesus TADESSE

Directeur du Parc National de la Pendjari

Par intérim Comlan Firmin DONADJE

Abdel-Aziz BELLO

Directeur du Parc National du Parc W Bénin

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





AFRICAN PARKS BENIN

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie
Rue 12.145 VILLA N° 5 ;
Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin
www.africanparks.org

Termes de référence

Septembre 2025

RECRUTEMENT D'UN AVOCAT CONSEIL

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico



TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT D'UN AVOCAT CONSEIL

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

African Parks est une organisation de conservation à but non lucratif qui assure la gestion à long terme des aires protégées, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. African Parks gère 23 aires protégées dans 13 pays, couvrant plus de 20 millions d'hectares en Angola, au Bénin, en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en République du Congo, au Soudan du Sud, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe.

L'organisation a été fondée en 2000 en réponse au déclin dramatique des aires protégées dû à une mauvaise gestion et à un manque de financement. African Parks adopte une approche commerciale claire pour préserver la faune et les espaces sauvages restants en Afrique, sécuriser de vastes paysages et mener les activités nécessaires à la protection des parcs et de leur faune. African Parks met l'accent sur le développement économique et la réduction de la pauvreté des communautés environnantes afin de garantir la durabilité écologique, sociale et financière de chaque parc à long terme. L'objectif est de gérer 30 parcs d'ici 2030.

En Juin 2020, le Gouvernement du Bénin s'est engagé significativement et à long terme pour la gestion du Parc National du W-Bénin en partenariat avec African Parks à la suite du Parc National de la Pendjari mis sous gestion déléguée depuis 2017. Combinés, ces deux parcs constituent plus de la moitié de l'aire du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP), paysage transfrontalier représentant le plus vaste écosystème transfrontalier intact en Afrique de l'Ouest.

Cette mission de conservation d'African Parks au Bénin s'inscrit dans un environnement juridique multidimensionnel complexe. L'organisation évolue avec un statut juridique d'ONG internationale dotée de prérogatives de service public délégué, nécessitant une interface institutionnelle permanente avec les partenaires à tous les niveaux. Cette situation génère des enjeux juridiques sensibles où se confrontent droits coutumiers et législation moderne, créant une exposition potentielle aux conflits dans un environnement de contentieux marqué par l'application de la loi à travers la lutte contre le braconnage, le respect des droits humains, la transhumance, le pâturage illégal, l'occupation anthropique illégale, les litiges commerciaux, la menace sécuritaire. Etc. Aussi les responsabilités étendues de l'organisation, incluant la gestion de personnel en armes rattaché à la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse, amplifient ces défis juridiques dans un contexte sécuritaire complexe. En outre, les secteurs juridiques et judiciaires au Bénin évoluent dans un contexte de progrès et de réformes majeures exigeant l'anticipation et la proactivité dans la gestion des risques de conflits. En effet, les réformes du Code pénal ont renforcé la répression des crimes et la numérisation/dématérialisation à travers un vaste programme de modernisation technologique en cours a révolutionné le paysage judiciaire. Parallèlement, les conditions d'exercice des ONG internationales ont complexifié l'environnement réglementaire dans lequel évolue APN Bénin, nécessitant une veille juridique constante et une adaptation permanente pour anticiper ou faire face aux risques potentiels.

A date, la gestion des parcs a généré un portefeuille de dossiers engageant la responsabilité institutionnelle de l'organisation et nécessitant un examen méthodique

urgent. Au-delà de ces dossiers, l'organisation fait face à des défis opérationnels considérables nécessitant un accompagnement juridique de haut niveau y compris la gestion des relations avec les partenaires contractuels requérant une expertise approfondie en droit des contrats. Par ailleurs, l'interface complexe avec les autorités judiciaires et administratives exige une diplomatie juridique constante, tandis que l'anticipation sur les réformes législatives sectorielles nécessite une veille juridique proactive et structurée.

Dans ce contexte, APN Bénin s'engage à redynamiser le service d'avocat conseil en appui à ses opérations avec des standards de performance significative, d'anticipation, de réactivité et de proactivité juridiques, nécessitant une approche contextualisée axée sur les résultats à travers des mécanismes de suivi robustes. Ce service d'avocat conseil devra couvrir optimalement les besoins d'assistance juridique et judiciaire de haut niveau, capable d'innovation stratégique et d'adaptation rapide aux mutations de l'environnement complexe de ses opérations.

2. PROFIL RECHERCHÉ

Cet appel d'offres s'adresse aussi bien aux personnes physiques (professionnels indépendants) qu'aux personnes morales (cabinets ou structures juridiques légalement constitués), disposant des compétences et qualifications nécessaires pour assurer les prestations juridiques décrites ci-après.

Formation et expérience :

- Master en Droit (BAC+5)
- Avoir un Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat est un atout.
- Inscription au Barreau du Bénin avec certificat à jour
- Minimum 5 années de pratique du barreau
- Expérience avérée dans le secteur de la conservation, de l'environnement ou des ONG internationales est un atout.
- Français excellent, Anglais souhaitable

Domaines d'expertise souhaités:

- Droit de environnement et conservation
- Droit administratif et public
- Droit pénal
- Droit des affaires et contractuel
- Droit du travail et social
- Droits de l'homme
- Droit coutumier
- Droit foncier

Compétences recherchées:

- Rédaction d'avis juridiques et de contrats
- Défense et plaidoirie devant les juridictions
- Négociation et médiation
- Veille juridique et évaluation des risques

- Révision et sécurisation d'engagements contractuels
- Notes d'analyse prospective et recommandations stratégiques

Qualités et Aptitudes

- Respect scrupuleux du secret professionnel et confidentialité
- Éthique irréprochable et transparence dans les relations d'affaires
- Gestion rigoureuse des conflits d'intérêts
- Indépendance intellectuelle et objectivité du conseil
- Respect absolu des délais convenus et engagements pris
- Capacité de gestion simultanée de dossiers multiples

3. MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Conseil juridique permanent :

- Avis juridiques écrits sur demande
- Consultations téléphoniques urgentes
- Veille juridique, analyse d'impact et Monitoring législatif
- Formation des équipes sur les évolutions législatives

Représentation judiciaire:

- Représentation devant toutes juridictions
- Gestion du portefeuille contentieux existant
- Stratégie de prévention des litiges

Rédaction contractuelle:

- Conception et révision de contrats
- Négociation d'accords
- Audit des engagements existants

4. CONDITIONS CONTRACTUELLES

Durée et modalités :

- Contrat de prestation de services de 2 ans renouvelable
- Période d'essai de 6 mois
- Évaluation annuelle de performance

Rémunération:

- Honoraires forfaitaires mensuels pour l'assistance générale
- Honoraires spécifiques pour les contentieux

5. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES ET STANDARDS DE PERFORMANCE

- Disponibilité pour les urgences
- Réponse aux consultations avec promptitude
- Rapport mensuel d'activités
- Respect du secret professionnel et confidentialité

6. CRITÈRES DE SÉLECTION ET PONDÉRATION

Évaluation technique (75%) :

- Qualité de la proposition technique : 50 points
- Expérience professionnelle: 20 points
- Expertise juridique spécialisée : 5 points

Évaluation financière (25%)

- Proposition financière: 25 points

Processus:

- Étude des dossiers de candidature
- Présélection de 2-3 candidats au plus
- Entretien individuel
- Seuil minimum: 70/100 points

7. DOSSIER DE CANDIDATURE ET PROCÉDURE

Documents requis:

- Copie pièce d'identité
- Certificat d'inscription au Barreau
- CV détaillé (4 pages maximum)
- Casier judiciaire recent
- Attestation assurance responsabilité civile professionnelle
- 3 références professionnelles minimum

Proposition technique & Financière:

- Note méthodologique (3 pages maximum):
 - Compréhension du contexte et des enjeux
 - Approche méthodologique
 - Valeur ajoutée proposée
- Proposition financière détaillée

Calendrier:

- Dépôt des candidatures : J+15
- Présélection: J+18
- Entretiens: J+22 à J+25
- Décision finale: J+30